



## Fiche d'inscription 2019/2020

Nom : .....Prénom (élève) : .....

Age : ..... Instrument : ..... Niveau.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile\* : ..... Tél. portable\* : .....

E-mail\* (en majuscule) : .....

\* Si élève mineur, indiquez tél et mail des parents.

ACCEPTE  N'ACCEPTE PAS que MUSIC TIME utilise des photographies, vidéos où figure mon enfant / ma personne (si l'élève est majeur) sur le site internet et/ou les articles de presse.

### COURS COLLECTIFS

#### Adultes/ados :

- "J'apprends et je joue en groupe"\* : 1H de cours hebdo + 1h/15j d'atelier : **960€/an**
- "J'apprends, je partage" \*1H de cours hebdo : **800€/an**

#### Enfants (7 à 10 ans) :

- "J'apprends, je partage"\* : 30mn de cours hebdo : **400€/an**

#### Ateliers de groupe :

- " Je joue déjà, j'intègre un groupe live ! "\* 1H tous les 15 jours **320€/an**

### COURS INDIVIDUELS

30mn : **640€/an**  | Carte 5 cours d'1 H : **225€**  | Cours à l'unité 1H : **50€**  30 mn : **25€**

Frais de dossier (1 par famille) : **40 €**

Créneaux horaires souhaités (sous réserve de places disponibles) :

*\*Forfait annuel avec engagement de septembre à juin sauf carte et cours à l'unité.*

#### Cadre réservé à MUSIC TIME

Règlement : Chèque  Virement  Chèques vacances ANCV  Nombre de chèques (3 max) :

Règlement intérieur signé oui  non  | Créneau(x) horaire(s) :

Commentaire :

## Règlement intérieur 2019/2020

Le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement de MUSIC TIME et des règles à respecter. Chaque personne doit être à jour de ses frais de dossier pour pouvoir suivre les cours de musique.

### Fonctionnement des cours

- En cas d'absence d'un professeur, le cours est, soit assuré par un remplaçant, soit rattrapé par le professeur.
- Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées auparavant.
- L'élève s'engage à suivre assidûment les cours auxquels il est inscrit et de respecter les horaires.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.
- Toute communication concernant le fonctionnement de l'École doit se faire auprès de la direction.
- Les absences des élèves doivent être signalées préalablement à la direction.
- Afin d'être pris en compte, le dossier doit comporter le règlement complet
- Les absences d'élèves ne feront pas l'objet de remboursement, ni de reprogrammation de cours.
- MUSIC TIME n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de cours.
- Les parents des élèves ne sont pas admis dans les cours de leurs enfants sauf demande du professeur ou de la direction.

### Instrument et Matériel

- L'école ne fournit pas d'instrument (sauf batterie et piano /synthé).
- L'achat de méthodes et de partitions de musique dont les références sont données par le professeur sont à la charge de l'élève.
- En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.

### Photographie

- Les élèves sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés au cours des événements de l'année (concerts, auditions).
- Vous autoriserez ou non la diffusion de ces photos ou vidéos sur le site Internet de l'École et divers articles de presse.

### Discipline et comportement

- Les locaux sont loués par l'école, il est indispensable que tous en prennent soin.
- Les élèves et leurs parents seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- L'élève ayant un comportement perturbateur sera exclu temporairement ou définitivement.
- Une assurance collective a été contractée par la société MUSIC TIME.
- Elle couvre l'année scolaire en responsabilité civile, dommage aux locaux et aux personnes.

### Païement

- Il est possible de régler l'abonnement annuel en un, deux ou trois chèques.
- Le paiement en 3 fois est une facilité de paiement accordée qui ne remet en rien l'engagement annuel contracté.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année, sauf cas de force majeure avéré et sur présentation de certificat médical.
- En cas de paiement par chèques vacances ANCV, il sera demandé un supplément de 2€.
- Dès validation de la place, il ne sera procédé à aucune annulation d'inscription
- Les frais de dossier sont encaissés même en cas de désistement en cours ou au début de l'année.
- Même en cas de désistement pour cas de force majeure, tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.
- Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas en exiger le remboursement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Signature d'un des parents ou du responsable légal :

Date :